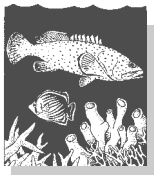

Le commerce du poisson de récif vivant aux Îles Salomon

par Robert E. Johannes [1] *and Michelle Lam* [2]

Introduction

Situées dans le Pacifique sud-ouest à l'est et au sud de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Îles Salomon sont composées de deux chapelets d'îles plus ou moins parallèles constitués de six groupes principaux. Avec approximativement 992 îles réparties sur une surface émergée de presque 30 000 km^2 et une surface océanique de plus de 1 280 000 km^2, l'archipel des Îles Salomon est le deuxième archipel du Pacifique Sud par la taille.

Les Salomonais sont extrêmement dépendants de leurs ressources marines comme l'illustre leur taux de consommation de produits de la mer par habitant qui est l'un des plus élevés du monde. Une étude de l'Office japonais de coopération internationale (JICA – *Japan International Cooperation Agency*) a estimé à 47,9 kg la consommation de poisson par habitant à Honiara en 1992. Une famille de 6,5 personnes consomme 2,5 kg de poisson par repas, quatre fois par semaine. La consommation de poisson en zone rurale est probablement plus élevée encore.

Importantes dans la vie des Salomonais, les ressources marines côtières jouent un rôle essentiel dans l'économie du pays. Les systèmes de contrôle de gestion en place sont cependant trop peu nombreux pour garantir un rendement durable. Le lecteur trouvera ci-après une version condensée d'un rapport sur une enquête relative à la dynamique de la pêche commerciale du poisson vivant de récif destiné à la restauration dans la province occidentale des Îles Salomon et à la nécessité de gérer cette activité.

Dynamique de la pêche commerciale du poisson vivant de récif destiné à la restauration en province occidentale

Cette activité a débuté avec la société *Ika Holdings* en province occidentale dans le lagon de Vella la Vella en 1994 et s'est étalée tout au long de l'année. Ayant jugé après quelque temps que le nombre de poissons capturés suivant cette méthode était insuffisant, la société a commencé à cibler les zones de frai saisonnières des loches, d'abord dans le lagon de Marovo puis dans celui de Roviana.

Les premières loches ciblées ont été les trois espèces suivantes : le mérou marbré *Epinephelus fuscoguttatus*, la loche crasseuse *E. polyphekadion* et la saumonée aréolée *Plectropomus areolatus*. Toutes les trois se regroupent dans les mêmes zones de frai aux mêmes saisons et phases lunaires.

Le napoléon *Cheilinus undulatus* fait aussi partie des espèces capturées [3]. Malgré le prix plus élevé atteint par cette espèce sur le marché de Hong-Kong, elle n'a pas rapporté davantage aux pêcheurs que les trois espèces de serranidés citées plus haut (5 dollars Singapour par kg [4] versés au pêcheur auxquels il faut ajouter une redevance de 50 cents par kg pour la communauté). *E. fuscoguttatus* et *E. polyphekadion* sont d'apparence très semblable et les pêcheurs ne les distinguent pas toujours l'une de l'autre, certains croyant qu'il s'agit de la même espèce caractérisée par des individus de plus petite taille dans le cas de *E. polyphekadion*. L'importance accordée à cette dernière espèce est donc moindre dans les fiches de pêche établies par les pêcheurs que dans les statistiques officielles d'exportation (voir Tableau 1, page suivante).

Les prix atteints par les espèces occasionnellement capturées comme *Epinephelus oligocanthus* et *Lutjanus rivulatus* sont beaucoup plus bas.

Les saisons de reproduction des trois espèces ciblées sont idéalement réparties entre les deux lagons puisqu'elle va d'octobre à janvier dans le lagon de Roviana et de février à juin dans le lagon de Marovo. Le début et la fin de la saison de frai varient environ d'un mois d'une année sur l'autre. À Ontong Java qui est le troisième site (non étudié dans cet article) ciblé par la société *Ika Holdings*, le rythme des périodes de reproduction est encore différent avec deux saisons de frai chaque année.

Ce sont les villageois (hommes, femmes et enfants) eux-mêmes sur place qui sont les principaux artisans de la capture de ces trois espèces qu'ils pêchent à la palangrotte. Les lignes et hameçons spécialement conçus pour éviter de pêcher en eaux trop profondes ont été fournis par la société qui a aussi mis des pirogues et des cages de rétention à circulation d'eau salée à disposition des villageois dans certains cas.

[1] R.E. Johannes Pty Ltd. S Tyndall Court, Bonnet Hill, Tasmania 7053 (Australie). Mél : bobjoh@netspace.net.au

[2] Fisheries Division, Honiara (Îles Salomon)

[3] Voici un élément de preuve supplémentaire, si besoin est, qui bat en brèche l'argumentation largement répandue dans l'industrie du poisson vivant de récif en Asie du sud-est, selon laquelle le cyanure est indispensable pour capturer le napoléon vivant, cette espèce ne pouvant soi-disant pas être capturée vivante à la palangrotte.

[4] Équivalent à environ 1,10 dollars USD. À titre de comparaison, les pêcheurs indonésiens reçoivent de 6 à 10 dollars USD par kg de saumonée aréolée depuis la crise financière asiatique. Avant la crise, en 1997, les prix étaient quasiment le double (Erdmann & Pet, 1999).

Tableau 1: **Volume total de poissons de récif vivants exportés en 1997 (service des pêches, statistiques non publiées)**

Nom commun* *Nom scientifique**	Date d'exportation/Volume exporté (en kg)				
	2 mars	24 mai	7 sept.	10 sept.	Total
Mérou marbré *Epinephelus fuscoguttatus*	6500	5700	3000	2500	17700
Loche crasseuse *Epinephelus polyphekadion*	2000	3000	500	2000	7500
Saumonée aréolée *Plectropomus* spp.**	2000	2500	400	2000	6900
Napoléon *Cheilinus undulatus*	500	300	100	0	900
Total	11000	11500	4000	6500	33000

*. Les noms communs et scientifiques donnés par les exportateurs ont été corrigés par les auteurs de cet article
**. Essentiellement *P. areolatus*

Lorsqu'un poisson est capturé à des profondeurs supérieures à 18 m, sa vessie natatoire enfle démesurément et il se met à flotter à la dérive. Pour le garder en vie, il faut faire tomber la pression. La société a donc appris à certains pêcheurs à percer la vessie natatoire en y insérant une aiguille hypodermique. Dans le cas des loches, l'aiguille est insérée sous la nageoire pectorale (point d'insertion généralement reconnu comme évitant de perforer l'intestin). Un traitement spécial est cependant réservé à la saumonée aréolée, la recommandation étant d'effectuer la perforation près de l'anus. (Cette pratique nous semble pour le moins étrange même si elle est aussi enseignée aux pêcheurs de Papouasie-Nouvelle-Guinée qui apprennent à perforer les saumonées, contrairement aux loches, au même endroit. Nous ne voyons pas comment une ponction pratiquée à cet endroit permet d'éviter une perforation de l'intestin avec sa cohorte de conséquences nocives : pénétration de micro-organismes infectieux dans la cavité abdominale, perforation des gonades et risque d'éjection spontanée des oeufs. Un lecteur peut-il nous donner une justification raisonnée d'une telle pratique ?)

La méthode prescrite n'a cependant pas toujours été appliquée. Un observateur digne de foi se souvient que des agents de *Ika Holdings* se sont plaints de taux élevés de mortalité dans les cages de rétention de Sasavele. Il faut savoir qu'à Sasavele, la vessie natatoire des loches capturées était souvent très enflée; un agent saisissait le poisson et perçait la vessie avec un clou rouillé pour la faire désenfler.[5]

Habituellement, les poissons sont transférés des pirogues de pêche dans des viviers flottants qui, le plus souvent mais pas toujours, appartiennent à la société et sont surveillés par un villageois localement recruté pour exercer cette fonction. Deux fois par mois environ en période de pêche, le *John Franklin*, navire armé par la société, fait le tour du lagon pour embarquer les poissons.

Transportés et placés dans des viviers au siège de la société à Liapari (Vella La Vella), les poissons sont nourris avec des déchets de bonite provenant de la conserverie de thon toute proche de Noro Port. (Il s'agit là aussi d'une pratique plutôt curieuse quand on sait que l'expérience acquise ailleurs montre que l'espèce *Epinephelus* n'accepte pas volontiers la chair de bonite et que les saumonées la rejettent complètement (Squire, comm.pers.).)

Les poissons sont gardés en vivier à Liapari jusqu'à ce qu'une quantité suffisante (de l'ordre de 15 tonnes en règle générale) justifie la venue d'un grand bateau-cargo spécialisé dans le transport de poissons vivants de récif destinés à la restauration. Commandé à Hong Kong, le bateau repart avec son chargement à destination de ce même port où les poissons sont vendus à des restaurants sur place ou transbordés dans d'autres navires qui les déchargeront dans d'autres villes chinoises comme Guangzhou.

Les activités de pêche avaient cessé au moment de notre visite et nous n'avons donc pu faire aucune observation directement. Nous avons appris, cependant, lors d'entretiens avec des pêcheurs et des agents de la société que des taux de mortalité très élevés n'étaient pas rares, les causes citées allant de l'emmêlement ou d'un accrochage défectueux des hameçons à une mauvaise manutention du poisson avant de le mettre en cage de rétention ou encore au choix malencontreux de l'emplacement du vivier dans les villages (installé, par exemple, dans des zones sans bonne circulation d'eau), au manque d'ombre (à l'origine de coups de soleil), à la surpopulation, à une insuffisance

[5] Un représentant de la société a même été jusqu'à dire que les poissons qui mouraient dans les viviers étaient parfois donnés en pâture à d'autres poissons de vivier.

de nourriture et à l'absence d'une période de quarantaine pour les poissons malades. Des taux élevés de mortalité des poissons nous ont aussi été signalés comme survenant parfois dans les viviers de *Ika Holdings* à Lipiari même. L'un des représentants de cette société a cité le cas d'une cargaison qui était passée de 15 tonnes à l'embarquement à bord du navire venu de Hong Kong à 5 tonnes de poissons vivants à son arrivée à destination.

Nous n'avons pas pu rassembler de preuves concrètes de la pratique de la pêche au cyanure même si un cas suspect nous a été rapporté. Nous avons entendu dire, en effet, qu'un navire de *Ika Holdings* avait à son bord un compresseur à narguilé doté de longs tuyaux. On nous a raconté que l'engin n'était utilisé que de nuit par l'équipage pour attraper du "poisson devant être cuisiné"[6]. Les villageois nous ont semblé très au courant des problèmes suscités par l'utilisation du cyanure mais ne se sont probablement jamais servi de ce poison comme le laisse à penser la conscience qu'ils ont de leur statut de propriétaire traditionnel de certaines zones de pêche (voir ci-après) qui les incite à protéger leurs intérêts et, par conséquent, leur environnement.

La propriété coutumière sur le domaine maritime

Traditionnellement aux Îles Salomon, les familles de même lignage sont propriétaires non seulement de leurs terres mais aussi de leurs eaux côtières. C'est ce deuxième type de propriété que l'on désigne généralement sous le nom de propriété coutumière sur le domaine maritime (Hviding,1996). Objet d'une description très détaillée par Hviding[7] pour le lagon de Marovo, la propriété coutumière (ou, plus exactement, la garde tutélaire) de ces ressources (ainsi que les droits qui lui sont associés comme le pouvoir de décider des personnes qui y auront accès et dans quelles conditions) est pleinement reconnue par les autorités provinciales et le gouvernement national. Les utilisateurs étrangers comme les sociétés de pêche et de commercialisation des poissons de récif vivants destinés à la restauration sont légalement tenus d'obtenir l'autorisation des propriétaires traditionnels du domaine maritime avant de pouvoir en exploiter les ressources.

Dans le système traditionnel coexistent deux catégories d'ayant droits en matière de propriété coutumière sur le domaine maritime. Il y a, d'une part, les ayants-droit de premier rang qui sont investis du pouvoir d'autoriser l'exploitation des ressources côtières de la communauté et d'imposer les conditions de cette utilisation et, d'autre part, les ayants-droit de second rang qui, par mariage ou en vertu d'autres liens avec les premiers, sont habilités à exploiter les ressources du domaine maritime contrôlé par eux. Le droit de ces derniers d'exploiter ces ressources à des fins de subsistance est généralement tenu pour acquis. Par contre, il leur faudra le plus souvent solliciter formellement l'autorisation des ayants-droit de premier rang au cas où leur exploitation aurait un but commercial, autorisation qui n'est pas toujours accordée.

Ce système confère aux ayants droit de premier rang des intérêts reconnus qui les incitent à protéger leurs ressources et, par conséquent, à appliquer des mesures de conservation en cas de surpêche—ce qu'ils ont toujours fait et continuent à faire. Comme l'a fait remarquer Johannes (1978), toutes les mesures fondamentales qui ont été prises en matière de conservation des ressources marines auxquelles font référence les ouvrages spécialisés et qui sont réputées avoir été inventées par les Européens à la fin du siècle dernier sont, en fait, bien antérieures en Océanie (y compris dans les Îles Salomon) où elles sont appliquées depuis des siècles. Plus récemment, une liste dressée par Hviding (1996) pour répertorier les méthodes actuellement utilisées par les titulaires de droits de propriété coutumière sur le domaine maritime du lagon de Marovo pour protéger leurs stocks fait notamment référence aux mesures suivantes :

1. limitation de l'accès aux zones de pêche;
2. interdiction de la pêche à l'explosif dans tout le lagon;
3. interdiction de l'utilisation des filets maillants dans certains sites;
4. interdiction de la pêche au fusil sous-marin dans certains sites;
5. interdiction de l'utilisation de poisons traditionnels pour poissons dans certains sites, et
6. fermeture temporaire des zones de pêche pour favoriser la reconstitution des stocks.

L'énoncé de tous ces détails vise à imprimer dans l'esprit du lecteur que l'autorité dont ils sont investis sur le domaine maritime du lagon de Marovo incite les ayants droit de premier rang à exercer un contrôle sur l'exploitation de leurs ressources marines. En général, ils sont aussi sensibilisés à la nécessité d'un tel contrôle et jouissent des titres et privilèges nécessaires sur le plan juridique et traditionnel pour mettre en oeuvre et faire respecter (avec l'aide du gouvernement, le cas échéant) les mesures qu'ils imposent.

Cela ne signifie pas que, toutes proportions gardées, il y ait plus de fervents protecteurs de l'environnement sur les bords du lagon de Marovo qu'en Australie ou aux États-Unis. Aux Îles Salomon comme ailleurs, l'appât du gain à court terme peut l'emporter sur la quête d'une exploitation durable et à long terme des ressources naturelles.

Bien que les riverains du lagon de Roviana puissent aussi se targuer de droits traditionnels sur leurs zones de pêche, Aswani (1998, p. 217) relève que 'la population ne s'estime pas tenue d'imposer des restrictions sur des propres taux de prise ou de faire respecter ses droits de propriété envers des intrus ! En dépit de cette attitude, 'la

[6] Un homme ayant travaillé pour la société en 1995 nous a déclaré que les membres de l'équipage braconnaient de nuit et pêchaient des grands bénitiers.

[7] J'ai abondamment puisé dans les travaux de Hviding pour rédiger ce chapitre consacré à la propriété coutumière sur le domaine maritime.

menace d'une exploitation à grande échelle du lagon intérieur a pu être écartée grâce aux mécanismes relevant de la propriété coutumière sur le domaine maritime.' Aswani (1997) observe aussi que les chefs coutumiers interdisent régulièrement l'accès à des bancs de coquillages et crustacés pour en faciliter la reconstitution après une période de surpêche et mettent parfois en oeuvre des mesures restreignant l'utilisation des engins de pêche.

On sait qu'à toute augmentation de la valeur des ressources côtières dans les îles du Pacifique correspond, de nombreuses études en font foi, un accroissement du nombre de litiges entre propriétaires coutumiers. Cette observation s'applique incontestablement au cas des lagons de Marovo et Roviana depuis le début de l'exploitation commerciale des poissons de récif vivants destinés à la restauration. Des différends ont surgi dans plusieurs villages de Marovo à propos de droits d'accès aux zones saisonnières de frai. En outre, certains groupes ont prétendu que, contrairement à ce qui avait été prévu, leurs chefs avaient détourné les fonds provenant de la redevance de 50 cents par kg due par la société au bénéfice du village tout entier.

Il ressort aussi d'observations que nous avons entendues lors de nos entretiens avec les villageois que les sociétés étrangères ne comprennent pas toujours les subtilités du système traditionnel de propriété sur le domaine maritime et ne savent pas, par exemple, qu'il leur faut négocier directement avec les propriétaires coutumiers des récifs pour être autorisés, par eux, à exploiter leurs ressources marines. Certaines sociétés essaient de faire reconnaître officiellement leurs activités par les autorités provinciales ou le gouvernement. D'autres ont une vague idée de l'importance du système traditionnel mais ne négocient pas avec les véritables intéressés, autrement dit avec les villageois qui sont les ayants-droit de premier rang des zones de pêche.

De tels malentendus sont apparemment survenus dans le lagon de Marovo lors d'une campagne de pêche de poissons de récif vivants et sont à l'origine d'un procès entre les villages de Telina et Rukutu. Le service des pêches devrait envisager de remettre à toutes les sociétés commerciales s'intéressant aux ressources côtières des Îles Salomon une brochure décrivant les lois et coutumes en vigueur ainsi que les règles à observer pour en tenir compte [8].

Comment les villageois perçoivent la pêche des poissons de récif vivants destinés à la restauration

Dans quelle mesure les communautés de pêcheurs des lagons de Marovo et Roviana sont-elles sensibilisées aux effets du commerce de poissons de récif vivants et de sa principale caractéristique qui est de cibler les zones où les poissons se rassemblent en période de frai ? Aux endroits où les activités de pêche commerciale de poissons de récif vivants se sont déroulées pendant plus de deux ans, quatre des cinq communautés interrogées ont signalé un déclin de leurs prises par unité d'effort de pêche et une diminution de la taille moyenne des loches pêchées en bancs en période de frai (tableau 2). (Les habitants du village de Sasaghana ont été très peu loquaces à ce propos). Les quatre villages ont fait état d'un déclin du taux de prise par unité d'effort tandis que deux seulement ont observé une diminution de la taille moyenne de leurs prises. Deux passes, celle de Charapoanna et celle de Lumalihe, ont été citées comme ayant connu une baisse très sensible de production dans ces deux domaines.

Comme on peut s'y attendre, les ayants droit de premier rang sur les récifs ont été plus virulents que les ayants droit de deuxième rang, en particulier dans le lagon de Marovo. Ainsi, par exemple, les habitants du village de Michi, ayants droit de premier rang sur la passe de Charapoanna, ont déclaré qu'en raison de l'extrême appauvrissement des stocks de loches dans les zones de frai dont ils attribuaient l'origine à la pêche commerciale des poissons de récif vivants, ils allaient immédiatement interdire toute activité de ce type dans la passe. Ils espéraient, de surcroît, pouvoir coordonner leur action avec celle d'une station touristique proche, à Uepi, afin de faire de la passe et de son environnement immédiat une zone marine protégée. De même les villageois de Rukutu, ayants droit de premier rang sur la passe de Lumalihe, ont fait savoir qu'ils avaient l'intention d'en interdire l'accès à tout bateau de pêche commerciale pour les mêmes raisons.

Les habitants de Ramata sont les ayants droit de premier rang sur les trois passes qui deviennent zones de frai saisonnières des loches : la 'Veravera Entrance' (= passe de Ramata) et les passes Lolomo et Pipa. En 1998, ils ont autorisé la pêche des poissons de récif vivants dans la passe de Ramata. Pour protéger leurs stocks de la surpêche, ils étudient la possibilité d'autoriser à l'avenir l'accès à deux passes sur trois pendant un an puis à une passe seulement l'année suivante, puis à deux et ainsi de suite. On peut cependant se demander si la pêche des poissons de récif vivants se poursuivra en province occidentale en 1999 (voir ci-après).

Les habitants de Vacambo affirment accorder davantage d'importance à l'état de leurs stocks qu'au prix qu'ils peuvent en retirer. Ils assureraient volontiers le suivi des zones de frai saisonnières de leur domaine maritime si le gouvernement les conseillait sur la façon de procéder [9].

[8] Ce type de brochure pourrait aussi être utilement distribuée dans de nombreux autres pays insulaires du Pacifique dont les différents groupes d'îles sont régis suivant des principes très similaires.

[9] Certains pêcheurs du lagon de Marovo et des agents du service des pêches ont déjà été initiés à la technique du comptage sous-marin à vue. À condition de pouvoir mobiliser les fonds nécessaires, ce type de formation pourrait être étendu à Vacambo en sachant que le coût de l'opération serait élevé. En effet, il sera nécessaire de faire parvenir le matériel de plongée en bouteilles dans cette région et les coûts y afférents l'emporteraient probablement sur l'avantage que représenterait la création d'une activité de pêche durable et rentable pour les villageois, activité dont le bénéfice pourrait s'élever de 2 à 3000 dollars de Singapour par an au plus.

Table 2: **Les effets de la pêche commerciale de poissons de récif vivants sur les rassemblements de loches en période de frai : ce qu'en pensent les villageois.**

Village	Passe où se pratique ce type de pêche	Déclin du nombre des prises	Diminution de la taille des prises	Nombre d'années de pratique de ce type de pêche
Lagon de Marovo				
Telina	Lumalihe	oui	oui	4
Rukutu*	Lumalihe	oui	oui	4
Chumbikopi*	Lumalihe	oui	oui	4
Sasaghana	Charapoanna	pas d'opinion	pas d'opinion	4
	Lumalihe	pas d'opinion	pas d'opinion	
Chea	Charapoanna	oui	oui	3
Michi*	Charopoanna	oui	oui	2
Vacambo	Monggo	oui	?	?
Ramata*	Veravera Entr.	trop tôt pour juger	trop tôt pour juger	1
Lagon de Roviana				
Hapai	Saikile	trop tôt pour juger	trop tôt pour juger	1
Saikile*	Saikile	trop tôt pour juger	trop tôt pour juger	1
Nusahope*	Nusahope	trop tôt pour juger	trop tôt pour juger	1
Sasavele*	Honiavasa	oui	non	2
	Kosianae Pt.**	oui	non	2
Nusambanga	Honiavasa	oui	oui	2

* Ayants droit de premier rang sur les zones de pêche incluant les sites, commercialement exploités, de concentration des poissons en période de frai

** Il s'agit de la seule zone de frai, connue pour avoir été commercialement exploitée, qui ne soit pas située au-dessus ou dans la proche vicinité d'une passe de récif. Un employé d'une société d'organisations de loisirs (plongée sous-marine) à Munda déclare avoir découvert une autre zone de frai à l'extérieur du lagon qui n'est apparemment pas connue par les pêcheurs du village. Ce cas corrobore l'opinion de R.E. Johannes qui pense qu'aux Îles Salomon, comme dans les autres pays insulaires du Pacifique, les pêcheurs ont une connaissance incomplète, quoique souvent extrêmement précieuse, des zones saisonnières de frai des loches. Nous avons délibérément omis de préciser le nom du site en question dans notre article.

L'une des préoccupations exprimées par de nombreux pêcheurs concerne le gaspillage des prises accessoires. Étant donné que la société ne veut pas les racheter et que le nombre en est souvent trop élevé pour qu'elles puissent toutes être consommées par les villageois, ces poissons ont été gavés. Comme il arrive aussi que des familles entières partent sur les zones de pêche pendant une semaine d'affilée, leurs prises accessoires ne peuvent être redistribuées aux autres membres de la communauté restés au village.

Certains pêcheurs de Marovo, surtout les ayants droit de deuxième rang sur les zones de pêche, justifient le fait qu'ils pêchent en toute saison en se ralliant à l'opinion d'un pêcheur de Telina qui nous a dit : "Nous savons que ce type de pêche est destructeur mais le gouvernement ne nous offre aucune autre solution pour tirer un revenu de notre poisson". (Plusieurs projets élaborés au fil de ces dernières années par le gouvernement ou les Églises pour garantir des débouchés commerciaux à du poisson réfrigéré sous glace n'ont pas abouti. La logistique est l'un des plus gros obstacles auxquels se heurtent ces localités isolées comme on a pu le vérifier constamment pour toutes celles qui se trouvent aussi dans le même cas dans la région du Pacifique.)

Dans le cadre de la plus récente initiative lancée dans le lagon de Marovo, il s'est avéré que le prix payé aux pêcheurs pour leur poisson sous glace est très proche de celui que leur verse la société *Ika Holdings* pour le poisson vivant. La difficulté tient à l'éloignement du centre de collecte (installé sur le seul aérodrome commercial de la région) des zones de pêche principales; les pêcheurs doivent donc utiliser des canots à moteur (la plupart n'en ont pas) et couvrir de longues distances pour aller vendre leurs prises accessoires.

Il nous est apparu que les pêcheurs de Roviana se soucient moins de l'épuisement de leurs ressources que ceux de Marovo. Cette attitude pourrait être en partie due à ce que la pêche commerciale des poissons de récif vivants est plus récente à Roviana qu'à Marovo et que les signes d'épuisement de la ressource sont donc moins évidents. À Roviana, la revendication des pêcheurs porte essentiellement sur le très faible prix auquel la société leur achète le poisson (alors que cette même revendication vient au deuxième rang pour les pêcheurs de Marovo dont le premier souci est celui de l'épuisement de la ressource). Les pêcheurs des deux localités sont aussi mécontents de la pratique consistant à appliquer le même prix à un pois-

son de 8 kg et à tout poisson d'un poids supérieur à 8 kg. Ils savent aussi que les prix atteints par leur poisson à Hong Kong sont plusieurs dizaines de fois supérieurs à ceux qui leur sont payés sur place. À Roviana, les pêcheurs se sont aussi plaints que la présence de membres d'équipage étrangers à la région à bord du navire de la société *Ika Holdings* a été à l'origine de dissensions dans leurs villages.

Après que la société ait annoncé qu'elle ne reprendrait pas ses activités de pêche dans le lagon de Roviana en 1999, les pêcheurs en ont attribué la raison au fait qu'ils avaient réclamé un prix plus élevé pour leurs prises. D'autres facteurs pourraient cependant avoir joué un rôle comme celui accréditant la rumeur de la faillite de la maison mère à Hong Kong.

L'annonce de la cessation de ses activités dans les eaux du lagon de Roviana par la société *Ika Holdings* n'a pas semblé perturber les pêcheurs outre mesure si l'on en juge d'après les réponses qu'ils ont données aux questions posées par R.E. Johannes à ce sujet. Cette attitude peut sans doute être attribuée à la proximité de débouchés commerciaux comme le marché du village et le centre touristique de Munda (mieux situés par rapport aux zones de pêche que ceux du lagon de Marovo), les pêcheurs de Roviana étant donc mieux placés que ceux de Marovo pour écouler leurs prises. En outre, la différence existant entre le prix du poisson mort et celui du poisson vivant n'est pas si importante si on prend en compte le taux de mortalité élevé des poissons inclus dans le commerce du poisson de récif vivant destiné à la restauration.

À présent, la société *Ika Holdings* a complètement cessé ses activités et l'autre société qui semblait vouloir exploiter le poisson de récif vivant en province occidentale a subi plusieurs contretemps qui pourraient aboutir à l'échec de cette nouvelle tentative visant à créer une exploitation de ce type dans la région.

Il ressort des chiffres avancés par les villageois et la société *Ika Holdings* que l'exploitation des bancs de poissons dans les zones de frai saisonnières ait donné de 4 à 12 tonnes de poisson par an, cette production déclinant au fil des années.

Le point de vue des sociétés d'exploitation commerciale du poisson de récif vivant destiné à la restauration

Répondant aux revendications des pêcheurs qui se plaignent du peu qu'ils perçoivent pour leur marchandise, les représentants de *Ika Holdings* mettent en avant, à juste titre, le coût élevé du transport entre Hong Kong et les Îles Salomon, bien supérieur aux tarifs applicables entre Hong Kong et les Philippines ou l'Indonésie où les prix consentis aux pêcheurs pour leurs prises sont nettement plus élevés. Ils font aussi observer que les pertes dues au taux de mortalité des poissons sont très substantielles. Tout cela est exact, mais nous nous demandons cependant si la société n'aurait pas pu remédier à cette situation en se dotant d'installations de meilleure qualité pour conserver les prises vivantes. D'après ce que nous avons entendu dire, il semblerait que les installations en place soient fort médiocres.

L'une des raisons expliquant le fort taux de mortalité constaté est que les poissons femelles sont extrêmement sujettes au stress lorsqu'elles sont prêtes à pondre et ne survivent donc pas aussi bien aux opérations de capture et de mise en vivier qu'à d'autres périodes de leur croissance. C'est la principale raison de la demande adressée par les pêcheurs exploitant commercialement le poisson de récif vivant au Queensland qui ont sollicité l'interdiction de ce type de pêche pendant la saison de reproduction des loches.

Lorsque nous avons émis des doutes sur la sagesse d'une pratique qui cible les bancs de poissons saisonniers dans les zones de frai au risque d'accélérer la diminution des stocks ou de les éliminer complètement en cette période de plus grande vulnérabilité, plusieurs arguments ont été avancés pour nous répondre :

1. Au vu des coûts élevés de transport entre les Îles Salomon et Hong Kong, la société ne peut faire de bénéfices sans tirer parti de l'avantage présenté par l'abondance des bancs de poissons qui se regroupent dans les zones de frai en période de reproduction.

Cet argument n'est plausible que sur une courte durée. Il n'aura plus lieu d'être, en effet, si ce type de pêche fait disparaître, comme ce fut le cas dans d'autres pays, ce phénomène de concentration extrêmement dense de poissons en période de reproduction.

2. Les poissons continuent à pondre dans les cages de rétention.

Cette affirmation peut être vraie par elle-même mais elle peut aussi résulter d'un phénomène d'éjection spontanée des oeufs des femelles (voir l'article de Fewings & Squire dans ce numéro). Dans tous les cas, les oeufs ne pourront survivre que dans un environnement qui leur est favorable et les viviers n'offrent pas du tout les meilleures conditions qui soient à cet égard.

3. Les poissons ne mordent pas à l'hameçon lorsqu'ils sont prêts à pondre.

Cette affirmation est tout simplement fausse (voir, par exemple, Johannes et al., 1999) et contredit, de surcroît, la précédente.

Questions liées à la gestion

Au nombre des obstacles à la gestion des opérations de pêche commerciale de poisson de récif vivant aux Îles Salomon figurent les difficultés de communication entre

les gouvernements des provinces et le gouvernement national ainsi qu'entre les différents ministères (par exemple, le Bureau chargé des investissements étrangers délivre des autorisations d'investir mais le service des pêches ne sait pas qui investit). Il faut aussi y inclure un manque de communication avec le service des pêches. Le personnel chargé des recherches a du mal à établir des fiches complètes sur les prises quand, dans le même temps, les agents chargés de délivrer les permis signent des autorisations d'exporter ou octroient des permis sans avoir procédé à toutes les vérifications nécessaires. On peut aussi citer le cas d'un officier de marine qui fut placé comme observateur à bord d'un navire pratiquant la pêche commerciale de poisson de récif vivant et relevé de cette fonction par un autre officier plus gradé après un entretien avec des agents de la compagnie.

Dans la version originale de ce rapport s'insère ici un long chapitre sur les mesures de gestion qui pourraient être prises par le gouvernement et les conditions qui pourraient être appliquées à l'octroi de permis pour la pêche commerciale de poissons de récif vivants destinés à la restauration. Il s'agit en fait de recommandations qui étoffent les recommandations plus générales qui avaient déjà été formulées par Johannes et Riepen en 1995 et par Smith en 1997.

Les opérations de repérage par satellite

Il faut plus de 40 jours de mer à un navire transportant du poisson de récif vivant pour effectuer l'aller-retour entre Hong Kong et les Îles Salomon. Rappelons qu'un bateau de *Ika Holdings*, selon les dires d'un agent de cette société, n'aurait embarqué que 5 tonnes de poisson lors d'un de ses voyages et, à une autre occasion, 4 tonnes seulement d'après le numéro 832 du *Solomon Star* du 8 septembre 1995. Une cargaison de 4 à 5 tonnes ne saurait garantir la rentabilité d'un tel navire qui a une capacité de charge d'environ 20 tonnes de poisson vivant; selon toute vraisemblance, elle serait donc complétée au cours du voyage.

Bien que cet apport complémentaire puisse provenir d'autres pays dans lesquels le navire fait escale, on ne peut exclure la possibilité d'activités de pêche illégales dans les récifs inhabités de la zone économique exclusive (ZEE) des Îles Salomon. Au nombre de ces récifs figurent le récif Ricardo (près d'Ontong Java), l'Edward Bank (près d'Isabel), Alite Reef au large de Malaita et Indispensable Reef au large de Rennel-Belona.

On sait en Asie du Sud-Est que les récifs éloignés sont la cible privilégiée des activités de pêche visant le poisson de récif vivant destiné à la restauration. Comme l'a dit un commerçant de cette région à R.E. Johannes, "nous préférons pêcher dans ces zones éloignées loin de tout regard curieux". Erdmann et Pet Soede (1998, p.33) ont aussi observé à propos de l'Indonésie que "ce sont les récifs les plus éloignés qui sont aussi le plus dévastés". Étant donné l'existence de récifs aussi convoités aux Îles Salomon, il est impératif de surveiller les navires transportant du poisson de récif vivant tant qu'ils naviguent dans la ZEE de l'archipel. La méthode la plus pratique consisterait à imposer l'embarquement d'un répondeur à bord de tout navire marchand (spécialisé dans le transport de poisson de récif vivant) qui pénètre dans les eaux de la ZEE. Cela permettrait de surveiller tous les déplacements du navire grâce au système de suivi des navires de pêche par satellite (VMS) de l'Agence des pêches du Forum.

Cette technologie permet désormais aux pays membres (y compris les Îles Salomon) de l'Agence des pêches du Forum de repérer la position, la vitesse et la direction des navires de pêche dans leurs ZEEs respectives (voir Richards dans ce numéro, p. 16). La position d'un navire est déterminée avec précision, puis communiquée à une station de surveillance à terre. Le système peut être réglé pour déterminer la position du navire à intervalles réguliers ou pour "interroger" un navire dont le comportement semble suspect. Un ordinateur spécialisé du secrétariat de l'Agence des pêches du Forum à Honiara permet de déterminer les relevés de position du navire qui contreviennent à un ensemble de protocoles qui ont été stockés dans la mémoire informatique.

Bien que le système ait été élaboré pour suivre les thoniers, il peut facilement servir à pister d'autres navires tels que ceux qui transportent du poisson de récif vivant des Îles Salomon à Hong Kong. Les agents du service des Pêches pourraient ainsi déterminer si ces navires ne font que traverser la ZEE pour se rendre directement au port où ils se prêtent aux formalités de douane ou s'ils mouillent en route dans des zones récifales éloignées inhabitées (voir ci-dessus) pour embarquer illégalement du poisson de récif vivant. Les ressources (telles que les bénitiers et les holothuries) des récifs inhabités du Pacifique sont pillées depuis des décennies et il n'y a aucune raison de penser que la loi est plus respectée dans l'exploitation des poissons de récif vivants destinés à la restauration que dans d'autres formes de pêche pratiquées par des flottilles étrangères. La réputation du commerce de poissons de récif vivants n'est d'ailleurs guère reluisante dans certains pays.

Interdire la pêche commerciale de poisson vivant de récif

Il serait très coûteux et très long de mettre en place des moyens visant à limiter efficacement la pêche commerciale de poissons de récif vivants aux Îles Salomon d'autant plus que les revenus qui ont pu en être tirés sont faibles. On peut lire dans un article du *Solomons Voice* daté du 15 juin 1995 qu'un porte-parole de la division du ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Emploi aurait indiqué que l'exportation de poissons de récif vivants pourrait rapporter 10 millions de dollars de Singapour par an. Partant des prix d'achat payés par la société *Ika Holdings* et supposant que les pêcheurs sont les premiers bénéficiaires de cette activité, on peut estimer que le secteur a rapporté au mieux un revenu ne repré-

sentant qu'environ 3 pour cent de cette estimation, soit 260 000 dollars de Singapour (de l'ordre de 60 à 70000 USD[10]) par an au cours des trois dernières années.

Des pêcheurs ont aussi signalé une diminution, parfois sensible, depuis deux ans ou davantage, des bancs de poissons qui se rassemblent en période de frai dans les zones exploitées par les flottilles qui pêchent le poisson vivant. Cette activité a, de surcroît, suscité des différends entre propriétaires traditionnels des zones de pêche et entraîné le gaspillage de nombreuses tonnes de poisson.

Johannes et Riepen (1995) font observer qu'il suffirait de bien gérer l'exploitation du poisson de récif vivant destiné à la restauration pour que cette activité devienne un outil durable de valorisation des produits de la pêche. L'élément "valorisation" de ce type d'exploitation est un sujet qui peut cependant prêter à controverse aux Îles Salomon où le poisson vivant rapporte à peine plus aux pêcheurs que le poisson mort, les acheteurs déclarant qu'ils ne peuvent se permettre de payer davantage. Si l'on tient compte du coût de tous les poissons morts qui sont gaspillés lors de cette pêche, on risque bel et bien de pouvoir qualifier l'exploitation commerciale de poisson de récif vivant d'activité dévalorisante.

Compte tenu de ce qui précède, le gouvernement des Îles Salomon pourrait s'interroger sur le bien-fondé d'une réglementation (qui exigerait un travail énorme) de ce secteur d'activité et se demander s'il ne serait pas préférable d'interdire purement et simplement la pêche commerciale des poissons de récif vivants destinés à la restauration dans le pays.

Remerciements

Les pêcheurs des localités et villages cités nous ont généreusement apporté leur concours et consacré du temps et je les en remercie. Nous sommes particulièrement reconnaissants à Peter Ramohia de la division des Pêches qui a accompagné R.E. Johannes sur le terrain et s'est montré exceptionnellement efficace et d'agréable compagnie. Lyle Squire, Richard Hamilton et Shankar Aswani ont fait d'excellentes suggestions pour améliorer la première version de ce rapport. Nous remercions aussi la *Uepi Lodge* qui nous a apporté un précieux concours et, tout particulièrement, *The Nature Conservancy* et la division des Pêches des Îles Salomon qui ont financé nos travaux et contribué à la préparation de ce rapport.

Bibliographie

ASWANI, S. (1997). Troubled water in south-western New Georgia, Solomon Islands: is codification of the commons a viable avenue for resource use regularisation? SPC Traditional Marine Resource Management and Knowledge Bulletin 8: 2–16.

ASWANI, S. (1998). Patterns of marine harvest effort in south-western New Georgia, Solomon Islands: resource management or optimal foraging? Ocean & Coastal Management 40: 207–235.

PET-SOEDE, L. & M.V. ERDMANN (1998). Étude et comparaison de différentes techniques de pêche destructrices pratiquées en Indonésie. Ressources marines et commercialisation, bulletin de la CPS n°4:32–41.

ERDMANN, M.V. & J.S. PET (1999). Crise monétaire et pratiques de pêche destructives : quelques observations à propos des effets de la crise financière asiatique sur les pratiques de pêche destructrices en Indonésie. Ressources marines et commercialisation, bulletin de la CPS n°5:23–27.

HVIDING, E. (1996). Guardians of Marovo Lagoon. Pacific Island Monograph Series 14, University of Hawaii Press, Honolulu, 473 p.

JOHANNES, R.E. (1978). Traditional marine conservation methods in Oceania and their demise. Annual Review of Ecology and Systematics 9: 349–64.

JOHANNES, R.E. & M. RIEPEN (1995). Environmental, economic and social implications of the live reef fish trade in Asia and the Western Pacific. Report to The Nature Conservancy and the South Pacific Commission. 83 p.

JOHANNES, R.E., L. SQUIRE, T. GRAHAM, Y. SADOVY, & H. RENGUUL (in press). Spawning Aggregations of Groupers (Serranidae) in Palau. The Nature Conservancy and the Forum Fisheries Agency.

SMITH, A.J. (1998). Des propositions pour le développement durable de la filière des poissons de récif vivants dans les îles du Pacifique. Ressources marines et commercialisation, bulletin de la CPS n°3:51–56.

Addendum

Note ajoutée à l'article déjà mis sous presse : contrairement aux prévisions que nous avions faites en étudiant la situation sur le terrain début décembre, la société de pêche et de commercialisation des poissons de récif vivants destinés à la restauration a repris ses activités sous une autre appellation dans le lagon de Marovo. Début 1999, elle a de nouveau ciblé les bancs de poissons regroupés pour la fraie, y compris à Charapoana où deux tonnes de poissons ont été pris en janvier. Contrairement à ce qu'on nous avait laissé croire, l'affaire concernant la propriété coutumière sur le domaine maritime de Charapoana n'a pas encore été réglée et devrait être portée devant la Haute Cour de justice. (Christian Nielsen, comm. pers.).

[10] La dévaluation du dollar de Singapour pendant cette période rend toute tentative de calcul exact pratiquement impossible.